

OCTROI PERMIS UNIQUE. AVIS. Affichage le 07.11.2025

1^{ère} instance : DOS.10016896 – PU179.2024

2^{ème} instance : DOS.10020593

Le Collège communal informe la population que le permis unique sollicité par le **EuroParcs Glampingresort Durbuy srl – Grand Bru n° 2 à 6941 DURBUY**, visant à exploiter un camping comprenant 195 emplacements de camping, 25 emplacements pour camping-car, 8 emplacements sanitaires et mise en conformité des citernes de gaz, à l'adresse susmentionnée.

a été **octroyé** arrêté ministériel en date du 21 octobre 2025, abrogeant la décision d'octroi du Collège communal du 18.06.2025 en première instance, décision ayant fait l'objet d'un recours de la part de Mme Klein & Consorts et M. J-P. LARUE.

Cet arrêté peut être consulté à l'administration communale, du lundi au samedi, de 09 :00h à 12 :00h, jusqu'au 27 novembre 2025 inclus.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision, par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

(s)Olivier BRISBOIS

(s)Ph. BONTEMPS